



Conseil économique et social

Distr. générale
25 novembre 2009
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants
Reprise de la cinquante-deuxième session
Vienne, 1^{er} et 2 décembre 2009
Point 10 de l'ordre du jour
Questions administratives et budgétaires

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Reprise de la dix-huitième session
Vienne, 3 et 4 décembre 2009
Point 7 de l'ordre du jour
Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique, et suite donnée aux résolutions

Travaux du Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa décision 2009/251 intitulée "Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", le Conseil économique et social a établi un groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)¹.

¹ On trouvera dans le rapport pertinent du Secrétariat (E/CN.7/2009/10-E/CN.15/2009/10) les recommandations du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et la situation financière de l'UNODC, établi conformément à la décision 51/1 de la Commission des stupéfiants et à la décision 17/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.



2. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 52/13, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa résolution 18/3, ont décidé que le groupe de travail tiendrait au moins deux réunions officielles, l'une au troisième trimestre de 2009 et l'autre au premier trimestre de 2010, et que les dates de ces réunions et des éventuelles réunions informelles supplémentaires seraient fixées par les coprésidents du groupe de travail en consultation avec le Secrétariat.

3. Dans leurs résolutions respectives, les commissions ont demandé que la documentation pertinente soit fournie en temps voulu au groupe de travail et ont approuvé l'ordre du jour provisoire des sessions du groupe comme suit:

1. Budget consolidé de l'exercice biennal 2010-2011 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
2. Gouvernance et situation financière de l'Office.
3. Évaluation et contrôle.
4. Questions diverses.

4. Conformément aux recommandations figurant en annexe aux résolutions susmentionnées, le groupe de travail devrait procéder et élaborer ses recommandations par consensus, conformément au Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Les rapports et les recommandations du groupe de travail devraient être examinés par les deux commissions.

II. Délibérations

5. Le groupe de travail a examiné une série de questions au titre des points de l'ordre du jour convenus. Plusieurs délégations ont participé de façon active aux réunions, les discussions ont été fructueuses et ciblées, et il y a eu un franc échange de vues entre les participants. Le Secrétariat a fait un certain nombre de présentations sur des questions telles que les fonctions de planification et d'évaluation à l'UNODC, le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011, les moyens d'améliorer la situation financière de l'ONUDC et les programmes thématiques et régionaux. Une présentation a par ailleurs été faite sur le programme thématique relatif aux vulnérabilités du développement sanitaire et humain dans le contexte des drogues et de la criminalité. Tous les points de l'ordre du jour ont été examinés mais plusieurs questions restaient encore à régler. Le groupe de travail s'est concentré sur le point 1 de l'ordre du jour et sur les projets de résolution figurant dans les annexes III et IV du rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/13-E/CN.15/2009/23). Il a été proposé d'apporter certaines modifications à ces résolutions qui devraient être soumises à l'examen des commissions à la reprise de leurs sessions. Ont également été débattues les questions relatives à la création d'un groupe de l'évaluation indépendante et à l'élaboration, par l'UNODC, de programmes thématiques et régionaux. Le groupe de travail est convenu que les consultations sur ces différentes questions devraient se poursuivre avec la même ouverture d'esprit et qu'aucune recommandation ne serait formulée pour examen par les commissions à la reprise de leurs sessions en décembre 2009. Le 23 novembre 2009, l'un des coprésidents a informé les bureaux élargis et les

commissions, lors d'une réunion intersessions, des progrès accomplis par le groupe de travail.

6. Le groupe de travail devait poursuivre ses travaux en centrant son attention sur les questions relatives à la gouvernance, à la gestion et à la situation financière de l'UNODC en vue de soumettre son rapport et ses éventuelles recommandations à la Commission des stupéfiants à sa cinquante-troisième session, en mars 2010, et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-neuvième session, en mai 2010.

III. Questions d'organisation et d'administration

7. Le groupe de travail a tenu une réunion officielle et cinq réunions informelles, entre le 19 octobre et le 24 novembre 2009. La réunion officielle a eu lieu le 19 octobre et les réunions informelles les 23 octobre, 29 octobre, 16 novembre, 20 novembre et 24 novembre.

8. Les bureaux élargis des commissions ont pris note, lors d'une réunion commune tenue le 2 juillet 2009, de la nomination de Norma M. Goicochea Estenoz (Cuba) et d'Ignacio Baylina Ruíz (Espagne) aux postes de coprésidents du groupe de travail. Les commissions ont élu les coprésidents désignés lors d'une réunion intersessions. À sa première réunion, le 19 octobre, le groupe de travail a confirmé cette élection.

9. Outre les documents mis à la disposition, entre octobre 2008 et mars 2009, du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC, établi conformément à la décision 51/1 de la Commission des stupéfiants et à la décision 17/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et en application du paragraphe 7 de la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et de la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Secrétariat a fourni au groupe de travail de nombreux documents qui ont également été diffusés sur le site Web de l'UNODC (<http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/wg-governance-finance-2.html>).